



Délibération D2022_031
Titularisation d'un agent contractuel

L'an deux mille vingt-deux, le douze-septembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Vers, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame LAVOREL Joëlle, Maire.

Nombre de membres

Théorique : 14

En exercice : 14

Présents : 12

Procuration : 1

Date de convocation
05/09/2022

Présents : LAVOREL Joëlle, SAXOD Mélanie, GUILLERMET Jérôme, DUPRAZ Philippe, MUGNIER Joseph, NOVO PEREZ Laurence, DECRUY Marie-Hélène, DUBOUCHET Philippe, EXCOFFIER Lionel, EXCOFFIER Yves, MARTINET Sylvain, LAUREAU Pierre

Représentés :

B. JACQUET qui a donné pouvoir à J. GUILLERMET

Excusé(s) : KARATAS Aylin,

Absent(s) :

Secrétaire : M-H DECRUY

Le Conseil Municipal a autorisé le maintien d'un poste d'agent technique à plein temps aux Services Techniques (délibération n° D2022_030).

Monsieur MERMILLOD-BLONDIN Stéphane est contractuel depuis le 4 mai 2020 et afin de pérenniser le poste et l'emploi il est proposé au Conseil Municipal de le titulariser. Cette titularisation qui sera effective après une période de stage d'un an et d'une formation d'intégration.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'engager la procédure de titularisation de Monsieur MERMILLOT-BLONDIN Stéphane,
- **CHARGE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus et ont signé les Conseillers présents.

Fait à VERS, Le 12 septembre 2022

Le Maire, LAVOREL Joëlle

